

Résolution « enseignement agricole public »

Cap au SUD pour un enseignement agricole public au service de l'humain et des territoires

Depuis le dernier congrès, nous constatons la poursuite de la dégradation inexorable de nos conditions de travail, et nous la condamnons fermement.

Certes, l'enseignement agricole public existe toujours mais à quel prix ?

Sud Rural Équipement revendique un enseignement public ouvert à tous ceux qui le souhaitent et qui permette, de façon égalitaire, sur tout le territoire, la réussite de tous les apprenants.

La multiplication des projets et des schémas d'orientation (du local au national) donne l'impression d'un dialogue social, alors qu'elle ne fait que diluer les responsabilités. La multiplication des projets et des schémas d'orientation donne l'illusion d'un dialogue social, sans masquer la réalité. En multipliant les interlocuteurs, on multiplie les discussions et la concertation, sans donner de réponse concrète, et en limitant les actions et les remédiations. Les responsabilités de l'Etat sont diluées, les réponses fragmentaires et inadaptées à l'urgence sur le terrain. Le mécanisme est pervers et impacte lourdement les conditions de travail de tous les agents. En multipliant les terrains de discussion on ne préserve que la bonne conscience institutionnelle qui se réfugie derrière la discussion proposée, sans jamais donner de moyen d'agir et de réagir de façon concrète aux situations exposées. L'injonction est contradictoire, le dialogue illusoire, la violence bien réelle, et l'équation impossible : nous n'avons pas les moyens de travailler correctement, le Ministère refuse de s'engager sur les moyens alloués, mais garantit une concertation. Il nous faut sortir de cette impasse.

Il faut inverser la logique « Budget/Projets » en « projets/budgets ».

SRE réclame de nouveau un rééquilibrage des moyens en faveur de l'enseignement public.

Pour un enseignement agricole citoyen et contre l'obscurantisme ambiant

Les événements tragiques de ce début d'année 2015 ont été un cruel révélateur de l'ignorance de nos publics, voire même de certains collègues: ignorance des fondamentaux de la laïcité, ignorance du fait religieux, et par conséquent repli sur la peur de l'autre.

Ce constat nous amène à nous interroger sur les causes, les conséquences et les solutions à apporter.

Il ne fait aucun doute que la paupérisation des classes sociales les plus vulnérables, et la précarisation constante des classes moyennes, a un impact sur l'éducation des publics que nous accueillons dans nos établissements. Par ailleurs, la faible mixité des publics et l'appauvrissement de l'offre de formation contribuent aussi à cette déliquescence.

Cela se traduit par un repli identitaire et un rejet de quiconque semble différent, conduisant à des comportements xénophobes. Les attitudes discriminatoires sont multiples, fréquentes, parfois banalisées et concernent tous les champs de la vie sociale : religion, orientation sexuelle, handicap, sexisme, origine ethnique, etc. Elles ne doivent être en aucun cas occultées ou passées sous silence.

L'EAP, auparavant modèle et précurseur de l'école proposée comme un lieu d'apprentissage au regard sur soi et ouverture à l'autre, ne peut pas être le creuset de comportements discriminatoires et xénophobes.

Une réelle volonté politique s'impose et Sud Rural Equipement exige plus de moyens pour former les enseignants et les apprenants à la citoyenneté, valeur essentielle pour lutter contre l'obscurantisme. En effet, favoriser la culture, la connaissance de l'histoire et de l'actualité, c'est conduire les apprenants à la solidarité entre les peuples pour découvrir et accepter la différence.

Nous réaffirmons avec vigueur nos valeurs laïques, socle commun qui régit les rapports entre chaque citoyen, entre chaque individu, vivant sur le territoire français.

Il est nécessaire pour l'école de la République de s'emparer de ces problématiques et de se donner les moyens d'engager un débat de fond qui permettra de lever le voile de l'ignorance et du rejet. Nos établissements de l'enseignement agricole public doivent être ces lieux d'apprentissage et de construction personnelle, au sein desquels seront formés des citoyens éclairés, capables de se questionner, d'interroger le monde autour d'eux, en conscience et dans le respect de la dignité de chacun.

Le ministère doit s'atteler à la tâche et nous donner les moyens de lutter contre toutes les formes de discrimination.

Mais, au vu de la politique menée depuis plusieurs années par les différents ministres et leurs équipes, force est de constater que les effets de manches prévalent sur la réelle volonté de changement. La politique du sparadrap sur la jambe de bois, accompagnée de beaux discours lénifiants et pseudo républicains sont la réalité. Nos hiérarques pactisent et collaborent avec les tenants d'un contre-modèle citoyen, avide de richesses et destructeur des liens sociaux et environnementaux : faut-il rappeler les objectifs et orientations de la FNSEA et des grands groupes agro-alimentaires ?

A l'inverse, pour nous, à SUD, chacun a droit à une éducation aux fondamentaux du vivre ensemble, en confiance, en conscience et avec de vrais moyens.

L'intention des référentiels ne suffit pas, nous réclamons les moyens humains et matériels pour former des citoyens actifs, critiques et conscients, et pas seulement des professionnels. Faute de quoi, nous continuerons à colmater les brèches, sans réelle possibilité de changement.

Pour de vrais apprentissages, savoirs, savoir-faire, savoir-être et savoir-vivre et contre la paupérisation intellectuelle

Ne nous contentons plus du pré carré des diplômes locaux, exigeons de vrais référentiels, et élargissons le champ de l'égalité.

Sud Rural ne peut que constater les effets néfastes des réformes des diplômes effectués ou en cours.

Au lieu d'améliorer les qualités diplômantes les référentiels n'offrent, derrière une intention d'harmonisation, qu'un fractionnement des diplômes en fonction des établissements et des territoires, et l'égalité républicaine n'est ni garantie, ni effective.

Pour le bac professionnel en trois ans, les enseignants constatent une baisse notable du niveau des apprenants et une perte de substance dans les apprentissages techniques et généraux.

En ce qui concerne la réforme du CAPA (ouvrier agricole), le constat est amer :

Les équipes pédagogiques choisissent les modules en fonction des territoires et de l'environnement. Ce nouveau programme est censé favoriser la transversalité des enseignements, et donne l'opportunité de revaloriser les parcours diplômants courts. Cet objectif nous le poursuivons depuis longtemps. Et pourtant, nous devons rester très vigilants face aux **dérives** engendrées :

- La mise en place de diplômes à la carte, axées uniquement en fonction des besoins immédiats de l'environnement professionnel de proximité, sans garantie de pérennité ; si les agriculteurs locaux ont besoin d'ouvriers agricoles qualifiés, ils seront formés sur des tâches et gestes adaptés uniquement aux besoins ponctuels du territoire.
- Une diminution drastique des heures d'enseignement général et technique, qui entraîne une sous qualification et une dévalorisation rapide du diplôme.
- Des classes remplies à la hâte, avec des élèves et apprenants issus d'horizons divers, souvent issus de parcours scolaires complexes, ou en situation de décrochage, et que l'on met en groupe à la va vite sans préoccupation éducative adaptée à leur situation.
- Une fragilisation des postes et une précarité permanente, les recrutements de formateurs et d'enseignants étant aléatoires et effectués uniquement en fonction des besoins immédiats.

Nous connaissons tous les écueils et les dangers de cette réforme qui va conduire à l'inégalité entre les territoires et les élèves, qui va s'aggraver avec la réforme de la régionalisation.

SUD RURAL souhaite :

- instaurer des classes passerelles particulièrement dans la filière professionnelle pour permettre aux élèves qui en ont besoin de « décrocher » leur bac pro (notre analyse sur le Bac Pro 3 ans s'étant, hélas!, justifiée) ;
- redonner au BEPA la valeur d'un vrai diplôme professionnel ;
- offrir aux élèves de toutes les filières la possibilité de s'inscrire dans des enseignements optionnels axés sur la culture générale ;
- rétablir des effectifs réels avec une classe pour chaque filière ;
- ré-instaurer les dédoublements nécessaires ;
- ne pas faire « de mauvaises copies » des réformes de l'EN, par exemple, oui aux langues étrangères mais avec le même nombre d'heures qu'à l'EN et avec dédoublements ;
- maintenir les 4ème-3ème avec des moyens et l'accompagnement nécessaire compte tenu des publics difficiles accueillis ;

- la suppression de la majoration de service pour les classes de 4e, 3e, CAPA et seconde professionnelle quand elles sont de petits effectifs.

Pour des exploitations agricoles et des ateliers technologique au service de la formation et des territoires

Sud Rural Equipement s'engage dans une résolution pour :

- que la pédagogie soit prioritaire dans les exploitations agricoles (EA) et les ateliers technologiques (AT).

L'EA et l'AT doivent rester un outil d'application pédagogique à destination de l'ensemble des apprenants qui leur permettent d'acquérir des savoirs, des savoir-faire et des savoir être opérationnels dans la vie active pour devenir des professionnels responsables et citoyens, acteurs de leur environnement. la structure doit être pilotée par l'équipe éducative, en collaboration avec le directeur d'exploitation ou d'atelier et les salariés.

Nous revendiquons que la pédagogie soit la priorité des EA et des AT.

- que les Exploitations et ateliers soient des structures au service de la durabilité :

Après discussion dans les instances de l'EPL, la notion de durabilité doit concerner tous les agents, et se développer sur quatre axes prioritaires :

- 1) l'inscription dans les circuits de l' agriculture de proximité : implication dans les réseaux de circuits courts, recherche et priorité donnée aux fournisseurs et clients locaux ;
- 2) le respect des principes de l'agriculture paysanne : travail sur les exploitations familiales, à taille modeste, sans être une vitrine de l'industrie agricole ;
- 3) respect et mise en application des principes d'agro-écologie réelle : refus des OGM, faibles intrants, PBI, préservation de la biodiversité, gestion des extraits ;
- 4) Mise en œuvre de systèmes de production ambitieux en matière de respect des conditions du Bien-être animal, en pratiquant des conditions d'élevage exemplaires ;
- 5) une véritable reconnaissance des salariés.

Nous revendiquons une mise en application rapide et une réelle mise œuvre des principes de durabilité afin que les EA et les AT deviennent un exemple d'agriculture durable et responsable.

- une réelle reconnaissance des salariés :

Les salariés des EA et des AT ne sont pas assez reconnus, souvent simples exécutants, ils n'ont pas assez d'autonomie et ont donc un salaire faible.

Trop pris dans leurs tâches d'exécutants, ils ne sont pas assez impliqués dans la pédagogie par exemple pour l'encadrement des stagiaires.

Leur statut est particulier : de droit privé, régi par les conventions collectives départementales des exploitations agricoles, et pénalisant.

Leur formation continue est insuffisante.

Nous revendiquons une généralisation de la reconnaissance de ces salariés : plus d'autonomie et de responsabilité, valorisation effective de leurs compétences au niveau pédagogique, des

perspectives d'évolution professionnelles passant par une titularisation de tous les ouvriers et techniciens des EA.

- des structures ancrés dans les territoires dans une vision globale :

Il est nécessaire d'affirmer les rôles de démonstration et d'expérimentation des EA et des AT qui doivent être innovants, pilotes et s'inscrire dans la mission de recherche et d'expérimentation définie par le MAAP.

Pour cela il est important de renforcer les liens avec les organismes de recherche et de développement et avec l'enseignement supérieur qui restent insuffisants aujourd'hui.

Les EA et AT doivent être inscrits dans les réseaux d'animation du milieu rural : Ils doivent être de véritables lieux d'échange entre publics, apprenants et professionnels ; Ils doivent devenir le lieu de croisée et de mutualisation des pratiques durables et responsables, dans une logique d'agriculture paysanne ; Ils doivent faire lien entre les pratiques traditionnelles et les pratiques innovantes, et devenir le lieu de formation des agriculteurs de demain, plus que le reflet du passé.

Nous revendiquons plus d'actions concrètes des EA sur les territoires, dans le respect des principes de durabilité.

- lutter contre la prévalence de la rentabilité

Les EA et les AT ne doivent en aucun cas être soumis aux seuls objectifs économiques et à une rentabilité qui n'a pas de sens dans une structure éducative. Et si l'on doit parler d'investissement et de rentabilité alors parlons d'investissement à long terme, en donnant aux apprenants la possibilité d'étudier, d'échanger et d'acquérir des techniques professionnelles qui s'inscriront dans les perspectives déjà en place dans la vie active.

Actuellement 75 % des EA et des AT sont en déficit : Cela fragilise considérablement l'équilibre budgétaires des établissements agricoles publics, impacte lourdement les conditions de travail des salariés, et génère de trop nombreuses situations de souffrance au travail.

Dans le milieu professionnel, la rentabilité des exploitations est souvent liée à de la main d'œuvre familiale peu ou faiblement rémunérée ce qui n'est pas le cas des EA et des AT, leurs contraintes budgétaires ne sont donc pas comparables.

Il faut un mode de financement public des EA.

Nous revendiquons que l'Etat et les collectivités territoriales financent davantage ces EA de façon égalitaire sur l'ensemble du territoire.

Nous revendiquons une augmentation de la dotation globale horaire, et que le volet pédagogique ne soit pas prélevé sur les moyens budgétaires de l'EPL.

L'espace numérique

L'espace numérique de travail est un outil à la disposition des personnels, des élèves et des familles. La position de Sud Rural Equipement est de laisser le choix aux agents de pouvoir l'utiliser ou non, mais surtout de rester très neutre dans les informations transmises.

En effet, Sud Rural Equipement estime que cet outil est chronophage et qu'il peut conduire à des dérives ce, à différents niveaux.

Non au dégage­ment des postes gagés CFA et CFPPA

En CFA et CFPPA, les postes gagés sont occupés par des personnels titulaires. Généralement, ces agents sont sur ces postes depuis leur titularisation (par exemple suite au concours « Sapin » des années 2000). Le poste est fixé sur le centre de formation. C'est l'Etat qui a choisi de dé-précariser l'emploi dans les centres, à cette époque.

La présence du titulaire assure une certaine stabilité et une certaine « mémoire » au centre. Il y a moins de « turn-over » qu'avec des emplois en CDD, précaires, ou en CDI.

L'évolution fort peu heureuse de la société libérale fait que ces fonctionnaires sont de plus en plus dilués parmi les agents des CFA/CFPPA. La précarisation est largement en route. Dans les centres de formation dépendants du Ministère de l'Agriculture, le niveau maximum de stabilité est devenu le CDI. Cette gestion des personnels, soit-disant plus « moderne », a pour conséquence pression, dépendance et aliénation des agents, disparité des situations et des contrats de travail.

A l'opposé, la titularisation permet un investissement concret du fait du sentiment de stabilité et d'appartenance. Non pas que les agents en CDD et CDI s'investissent moins, mais ils ne peuvent pas avoir autant ce sentiment qui favorise le « service », au sens de la fonction publique.

Bref, pourquoi parle-t-on des postes gagés ?

Les centres paient les agents sur postes gagés. Ils payent au ministère les salaires que ce dernier a versés à ces fonctionnaires. C'est une particularité. Mais au fond, mis à part le fait qu'un titulaire est mieux payé qu'un agent en CDD, il n'y a rien d'anormal à ce qu'un centre rémunère ses formateurs.

Une autre particularité, plus douteuse, est que l'Etat désireux de « se mettre aux normes » pour les pensions de retraite, a créé le CAS-pension (compte d'affectation spécial Pensions). Ce compte reçoit la cotisation retraite des fonctionnaires (cotisations employeur et agent). Ce système, dont la mise en œuvre est tardive (2006), demande de fortes cotisations de manière à rattraper le retard.

L'Etat paie pour les professeurs de lycées. Dans le cas des centres de formation, qui doit payer ? Une réponse temporaire a été trouvée : l'Etat payait le CAS-pension pour ces formateurs, puis il s'est petit à petit désengagé, laissant une charge de plus en plus importante pour les centres.

Les « postes gagés » seraient une charge pour les directeurs, qui courent après le bouclage financier. Les DRAAF tablent donc sur une incorporation des titulaires dans les lycées, via des « mutations dans l'intérêt du service » (MIS), qui feraient disparaître ces agents des centres.

Mais, où sont les humains, impliqués dans leurs centres ? Quelles capacités devraient-ils développer pour quitter la formation adulte ou l'apprentissage vers une formation initiale beaucoup plus théorisée, qu'ils ne pratiquent pas ? Pourquoi et sur quelle base, seraient-ils congédiés de leur travail en centre pour offrir, en lycée, un service aléatoire car forcé ?

Aux questions et remontées des syndicats, le ministère répond en se défendant d'utiliser des mutations imposées. Mais certains directeurs, par souci d'équilibre, se plaisent à aborder le « problème des postes gagés ». On parle de « dégage­ment », parfois de « disparition des postes gagés », en parfaite opposition avec les positions affirmées par le ministère.

Que proposer ? L'État, qui s'est engagé lors de la création de ces postes, à dé-précariser les agents et renforcer la stabilité interne des centres, doit assurer sa part concernant la pension de ses fonctionnaires. En effet, il ne fait aucun doute qu'un titulaire sur poste gagé est un fonctionnaire de l'Etat.

L'Etat doit donc, pour le moins, revenir au versement de l'aide sur la CAS-pension qu'il affectait aux EPL (établissements publics locaux) et donc aux centres et ce, à un niveau satisfaisant pour ceux-ci, de manière à ce qu'une cotisation sur poste gagé soit du même niveau qu'une cotisation de pension sur un emploi similaire en contrat.

Pour la sécurité de l'emploi et contre la précarité

- ❑ **SUD RURAL revendique un véritable plan de titularisation pour tous les agents contractuels, y compris en CFA/CFPPA.**
- ❑ **Nous refusons les contrats à temps partiel imposés pour les catégories B et C. La quotité de temps de travail doit être choisie par l'agent. Le temps partiel choisi doit être compensé et ne pas devenir une surcharge de travail pour les collègues.**
- ❑ **Nous voulons une harmonisation nationale du temps de travail des formateurs à 648 heures d'équivalent face-à-face.**
- ❑ **Nous revendiquons le partage du temps de travail, la semaine à 32 heures sans perte de salaire et compensé par du recrutement équivalent au temps partagé.**